Décision n° 2019-1846 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 10 décembre 2019 abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-1846
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 décembre 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199101507	CABINET D'INFIRMIERS	40 MUGRON	2 VHF
199202378	ALLO ASSOCIATION TAXIS TOULOUSE	31 TOULOUSE	2 UHF
199502716	THALES COMMUNICATIONS & SECURITY	49 CHOLET	1 UHF
200201147	PANTHERA SECURITE	74 ARGONAY	2 UHF
200400377	COMITE DEPARTEMENTAL FEDE SPORT GYM TR	06 NICE	1 VHF
200402038	SAUR	33 BRAUD ET ST LOUIS	1 UHF
200900003	THALES COMMUNICATIONS & SECURITY	49 CHOLET	1 UHF
201000935	SERIS SECURITY	21 ST APOLLINAIRE	1 UHF
201001356	STRATEGIC TELECOM	37 TOURS	2 VHF
201100227	STRATEGIC TELECOM	37 TOURS	2 VHF
201100901	SERIS SECURITY	29 BREST	1 UHF
201101522	SECURITE SURVEILLANCE GARDIENNAGE MULTIPLES	40 ST PIERRE DU MONT	1 UHF
201401122	CROIX ROUGE FRANCAISE	74 ANNECY	2 VHF
201501295	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	94 ST MANDE	1 UHF
201800063	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	93 ROMAINVILLE	5 UHF
201800481	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 PUTEAUX	2 UHF
201800787	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	94 FRESNES	1 UHF
201800907	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	75 PARIS	3 UHF
201800908	EIFFAGE CONSTRUCTION YVELINES	78 MAULE	2 UHF
201801212	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	92 COURBEVOIE	1 UHF